

DEC121664DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrick NETTER, directeur de l'institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100047DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences Biologiques ;

Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention confiant au Groupement d'intérêt économique « Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine » la gestion de l'activité partenariale de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire jusqu'au 31 décembre 2012,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrick Netter, directeur de l'institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n° 3 à la convention confiant au Groupement d'intérêt économique « Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine » la gestion de l'activité partenariale de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire jusqu'au 31 décembre 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2012

ALAIN FUCHS